



Embrun, le 30 Septembre 2022

Note relative à l'alimentation en eau potable de l'opération immobilière «Domaine de Chauveton » sur le territoire de la commune d'Embrun.

L'aménagement du site est prévu en plusieurs phases conduisant au raccordement de:

- 17 logements type maisons individuelles début 2025.
- 60 logements de type collectif et 26 logements type maisons mitoyennes entre 2026 et 2028.
- Puis d'autres logements au-delà de ces dates pour un total d'environ 160 logements.

Dans une situation de sécheresse équivalente à celle que nous venons de connaître, nous ne serions pas en mesure, dans la configuration actuelle de notre système de distribution, d'alimenter en eau potable votre projet.

Les débits relevés aujourd'hui sur la source de Joutelle alimentant ce secteur, sont 10 fois inférieurs aux débits relevés en 2014. (250 m3/j aujourd'hui contre 2400 m3/j en 2014).

La solution la plus rapide à mettre en œuvre afin de pérenniser une alimentation en eau potable, en quantité suffisante, de Chauveton, sera de ramener les eaux de la source de Font Vézine (dossier de substitution de ressource de la source de Rame en cours) vers la source de Joutelle.

La partie administrative de ce dossier a été lancée en 2016:

- Juin 2016 Avis préalable Hydrogéologue agréé ARS
- 2017 débridage de la source et suivi hydrologique
- 2018 Avis DDT
- 2018/2019 Pré-Diagnostic écologique
- 2019 Etude hydrobiologique

Le planning à venir pouvant se décliner comme suit:

- 4^{ème} trimestre 2022
Etude de faisabilité

- 1^{er} semestre 2023 :
Travaux de captage de la source de font Vézine
Avis hydrogéologue agréée

- 2nd semestre 2023 :
Instruction de l'ARS et la DDT sur la recevabilité du dossier (loi sur l'eau, périmètres de protection, parcellaire et de servitudes...)
1ere Phase des Travaux d'installation du réseau de distribution Font Vézine/Plateau de Joutelle

- 1^{er} semestre 2024 :
Mise en enquête publique par la préfecture
2nd Phase des Travaux d'installation du réseau de distribution Font Vézine/Plateau de Joutelle

- 2nd semestre 2024 :
Construction du réservoir de Joutelle
Rapport du commissaire enquêteur
Instruction CODERST
Travaux d'installation AEP du projet de Chauveton

- 1^{er} semestre 2025 :
Validation de l'arrêté préfectoral
Mise en service du réservoir via la source de font vézine

Nous nous engageons au respect de ce planning sous réserve d'obtenir les autorisations administratives correspondantes

Le Président

Marc AUDIER
